

UNE POSITION ELECTORALISTE

Depuis plusieurs dizaines d'années est évoqué le contournement de Saint Rémy sur Avre. malgré toutes les réunions de concertation, aucune position commune n'a pu être retenue.

L'état ayant pris le relais, il a proposé en janvier 2007 aux élus, l'étude d'une concession autoroutière, ce que la quasi-totalité a **accepté y compris G. SOURISSEAU**, conseiller général du canton de Brezolles.

Les quatre associations de défense contre cette concession et son tracé ont adressé aux différents candidats concernés par ce projet, le courrier que j'ai déjà publié sur mon blog et auquel j'ai répondu.

A la question posée :

*"Nos quatre associations proposent que soit étudiée la possibilité d'aménager le tracé existant de la RN 154 au nord de Chartres. Ainsi au lieu de bétonner nos campagnes de Marville Moutiers Brûlé à Nonancourt, nous proposons de contourner les villes de Dreux et Vernouillet par le Nord Est **et d'aménager la N12 en 2x2 voies jusqu'au carrefour des anglais à Nonancourt. Etes-vous prêts à nous soutenir pour qu'au moins une étude de faisabilité de cette alternative soit réalisée par la Direction des routes ?**"*

Voici la réponse de G. Sourisseau que vous pouvez consulter sur le site : acts.over-blog.com :

« En qualité de Maire de la commune de St Lubin des Joncherets, je tiens d'abord à rappeler l'opposition du Conseil Municipal (renouvelée à plusieurs reprises) au principe du tracé Sud pour les différents projets successivement déclinés depuis 1995 :

Opposition au contournement par le Sud de la déviation RN12 (1995 et 2001).

- Opposition renouvelée en Juillet 2007 au choix « par le Sud » d'un tracé autoroutier A 154,

*Les arguments évoqués pour cette opposition sont environnementaux, géographiques et financiers (Les deux projets étant quasi- identiques dans la traversée de la commune de St Lubin). Il est à noter que dans la 1^{ère} version (1995 et 2001) relative à la déviation Sud de la RN 12-RN 154, la commune de St Lubin s'est retrouvée assez seule face au lobby de toutes les autres communes « riveraines du Nord ». Ceci explique en grande partie la tendance de * basculement vers le Sud » des projets actuels. (Aujourd'hui à St Lubin nous ne sommes évidemment pas fâchés qu'une mobilisation plus large fasse prendre conscience de l'impact potentiel d'un tracé Sud).*

> En qualité de Conseiller Général, je souhaite compléter cette position lubinoise sur les points suivants :

- Le département d'Eure et Loir a incontestablement besoin à très moyen terme que soit réalisée dans la diagonale Sud Est / Nord Est une 2x2 voies qui soit en capacité de servir le territoire par un nombre d'échangeurs suffisant.

La solution » autoroutière « ne doit pas imposer une route à péage (au moins jusqu'à Chartres) puisqu ' aujourd'hui la 2x2 voies est quasi complète (à l'exclusion du contournement de Dreux)

*- Dans tous les cas et à plus forte raison si la solution autoroutière est réellement gelée par les conclusions du Grenelle de l'Environnement, il faut maintenant relancer les études initiales concernant la mise à 2x2 voies sécurisées de la RN 154, le contournement de Dreux et la sécurisation à 2x2 voies de la RN 12. **Votre demande d'une étude complémentaire à ce sujet est justifiée et ne doit exclure aucune hypothèse en l'état actuel du dossier. (Y compris les options Nord pour le contournement de Dreux et de notre agglomération - Saint Rémy/ Saint Lubin/ Nonancourt).***

Toute nouvelle étape de ce dossier doit impérativement prévoir une vraie concertation des élus de toutes les communes concernées et des habitants »

Je laisse le soin aux habitants de Saint Rémy sur Avre et Saint Lubin des Joncherets de méditer cette réponse que j'estime choquante et qui revient à demander :

1/ l'étude de l'aménagement de la route actuelle en traversée de Saint Rémy sur Avre impliquant la démolition de 80 à 100 habitations et de faire subir à un millier d'habitants les nuisances de bruit, de pollution etc... d' une 2 X 2 voies –soit une emprise d'environ 80 ml- qui passera à quelques mètres des maisons se situant juste derrière.

2/ refaire les études "nord" (différentes options ont pourtant déjà été proposées et non retenues par l'état), qui mettrait le centre de Saint Rémy sur Avre entre deux routes, l'ancienne et la nouvelle. Rappelons que les tracés nord passent à proximité d'un groupe scolaire (400 élèves en permanence) de lotissements, d'immeubles HLM....

Réponse d'autant plus choquante à mes yeux que Gérard Sourisseau, actuel président de la Communauté de communes du Val d'Avre a fait prendre la délibération suivante en juin 2007 (22 voix pour et 2 abstentions) :

*« Les membres du Conseil Communautaire considèrent que l'élargissement de la RN12 dans la traversée de Saint Rémy sur Avre n'est pas une solution réaliste (démolition de 80 maisons, proximité immédiate de plusieurs autres centaines) difficulté d'emprise pour une desserte interne à l'agglomération. **En conséquence, toute solution d'un « tracé centre » est inacceptable »***

En résumé le Maire de Saint Lubin des Joncherets, le Conseiller Général candidat à sa succession et le Président de la Communauté de Communes n'ont pas le même avis. Comment s'y retrouver !

Il est curieux de constater que M. Michel LETHUILLIER, conseiller général de DREUX EST appartenant au groupe de droite de la majorité départementale a une position quasi identique

Extrait de sa réponse : *« Quant à la déviation de Nonancourt, il me semble qu'une solution non retenue actuellement, serait de suivre le tracé actuel en élargissant l'emprise (ce qui nécessiterait quelques expropriations à évaluer), avec enfouissement de la voirie au niveau des plus sensibles, permettant une jonction sécurisée entre St Lubin/Nonancourt et St Rémy »*

J'ai rencontré depuis le 26 janvier, début de mes promenades citoyennes de nombreux élus et habitants de toutes les communes, ils ont dans leur grande majorité confirmé que la traversée de Saint Rémy sur Avre devenait insupportable et admis que la situation ne pouvait perdurer longtemps encore.

Candidate au conseil général, je ne ferai pour ma part aucun compromis électoral et je confirme que je m'opposerai fermement à toute nouvelle étude qui allongerait encore les délais de réalisation et condamnerait la commune de Saint Rémy sur Avre et ses habitants à subir pendant encore peut être plusieurs dizaines d'années, les épreuves causées par les milliers de véhicules empruntant la RN12/RN154 chaque jour.

Je n'ignore pas les inquiétudes et les appréhensions des habitants concernés par un futur tracé "sud" et je les comprends, en conséquence,

JE M'ENGAGE A ETRE EXTREMEMENT VIGILANTE POUR QUE L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES ENTREPRISES SOIENT DEFENDUS ET QUE LA QUALITE DE VIE DE TOUS LES HABITANTS DE NOTRE CANTON SOIT RESPECTEE.

PARLEZ ATOUR DE VOUS DE LA POSITION DU CANDIDAT DE LA DROITE DEPARTEMENTALE